

La RDC int gre la Communaut  des Etats d'Afrique de l'Est

@rib News, 29/03/2022 – Source AFP La R publique d mocratique du Congo (RDC) a officiellement int gr  la Communaut  des Etats d'Afrique de l'Est (East African Community- EAC), a annonc  cette organisation r gionale dot e d'un march  unique permettant la libre circulation des biens et des personnes. L'EAC, dont le si ge se trouve   Arusha, en Tanzanie, compte d sormais sept membres : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Soudan du Sud, Ouganda et RDC.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Le pr sident en exercice de l'EAC, le chef de l'Etat k nyan Uhuru Kenyatta, a officialis  l'adh sion de la RDC lors d'un sommet extraordinaire en ligne des dirigeants des Etats membres. "L'entr e de la RDC marque un moment capital dans l'histoire de l'int gration de la r gion", a d clar  Uhuru Kenyatta. "L'EAC s' tend d sormais de l'oc an Indien   l'Atlantique, ce qui rend la r gion comp titive et facilite son acc s   la plus grande Zone de libre- change continentale" (ZLEC, qui regroupe plusieurs sous-r gions du continent), a soulign  le secr taire g n ral de l'organisation, Peter Mathuki. Fond e en 2000, l'EAC a notamment pour but de faciliter le commerce transfrontalier en supprimant les droits de douane entre ses  tats membres. Elle a  tabli un march  commun en 2010. Avec ses 90 millions d'habitants, la RDC porte le march  potentiel de l'EAC   pr s de 300 millions de personnes. Dot e d'importantes ressources min rales, le pays partage des fronti res avec tous les Etats membres de l'EAC,   l'exception du Kenya. Il est d j   membre de trois autres organisations commerciales r gionales. Le dernier pays   avoir  t  admis dans l'EAC  tait le Soudan du Sud en mars 2016. Les dates cl s de la Communaut  des  tats de l'Afrique de l'Est La Communaut  des  tats de l'Afrique de l'Est (EAC) existe formellement depuis 2000 mais   l'instar de la communaut  europ enne elle prend son origine d  1917, une union douani re entre le Kenya et l'Ouganda qui ont  t  rejoint en 1927 par le Tanganyika, devenue par la suite Tanzanie. Cette association douani re s'est transform e en Communaut  des  tats de l'Afrique de l'Est. - 14 mars 1996 :  tablissement du Secr tariat de la Commission   Arusha, en Tanzanie - 28 avril 1997 : les trois  tats membres signent un accord pour  viter la double taxation - 30 novembre 1999 :  tablissement de la Communaut  des  tats d'Afrique de l'Ouest qui na t officiellement le 7 juillet 2000. - 30 novembre 2001 : cr ation de la premi re Cour de justice des  tats d'Afrique de l'Est - 1 janvier 2005 : l'Union douani re devient op rationnelle - 1 juillet 2007 : le Rwanda et le Soudan du Sud rejoignent la Communaut  et deux ans plus tard adh rent   l'Union douani re. - 20 novembre 2009 :  tablissement du march  commun de l'EAC et pose de la premi re pierre du si ge de l'organisation   Arusha - 20 novembre 2013 : signature d'un protocole pour r aliser l'union mon taire - 5 septembre 2016 : le Soudan du Sud devient un membre  t  de l'EAC - 29 mars 2022 : la R publique d mocratique du Congo rejoint   son tour l'EAC

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});